



## Collège Saint-Joseph de Hull

### FORMULAIRE de DEMANDE d'ADMISSION 2018-2019 **(2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire)**

#### Partie A : IDENTIFICATION DE LA CANDIDATE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Pays de naissance : \_\_\_\_\_  
jour / mois / année

Langue maternelle : \_\_\_\_\_ Langue parlée à la maison : \_\_\_\_\_  
(une seule) (une seule)

Adresse de la candidate : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
numéro rue

Code postal : \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

L'adresse ci-haut mentionnée est celle de : Père et mère  Père seulement  Mère seulement

École fréquentée en septembre 2017 : \_\_\_\_\_

#### Partie B : IDENTIFICATION DES PARENTS

RENSEIGNEMENTS	PÈRE	MÈRE
Nom		
Prénom		
Langue maternelle		
Téléphone au travail		
Cellulaire		
Courriel (important)		

\*\* Prière d'adresser toute correspondance à l'adresse suivante \*\*

**Secrétariat (admission)  
Collège Saint-Joseph de Hull  
174, rue Notre-Dame-de-l'Île  
Gatineau (Qc) J8X 3T4**

### Partie C : CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE

Encerclez le degré du secondaire pour lequel vous demandez l'admission :

2<sup>e</sup>    3<sup>e</sup>    4<sup>e</sup>    5<sup>e</sup>

Programme désiré : \_\_\_\_\_

Date du début de la fréquentation du Collège si la candidate est admise :

\_\_\_\_\_

mois / année

### Partie D : PIÈCES À FOURNIR POUR L'ÉTUDE DU DOSSIER

➤ Pour une demande d'admission en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire :

- 50\$ pour les examens de classement et pour l'étude du dossier
- Bulletins finaux des 2 années précédentes
- Copie du certificat de naissance **GRAND FORMAT** (avec le nom des parents)
- Une copie du document d'immigration si l'enfant est né à l'extérieur du Canada ou preuve de citoyenneté ou de résidence permanente (s'il y a lieu)

### Partie E : DÉCLARATION DU RÉPONDANT OU DE LA RÉPONDANTE

Je déclare que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, vrais et exacts.

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

### Partie F : INFORMATIONS IMPORTANTES

*Le Collège Saint-Joseph de Hull est un établissement agréé par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur aux fins de subventions. Les règles budgétaires sont établies annuellement par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur. Advenant une baisse au niveau des allocations gouvernementales, le Collège pourra en tout temps réévaluer à la hausse les frais de scolarité.*

*Une contribution additionnelle (droits de scolarité plus le montant correspondant à l'allocation de base du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur) est exigée pour les élèves venant de l'extérieur du Québec. \**

*\*Selon la définition énoncée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES).*